



La face cachée de l'entente entre le gouvernement et les étudiants

L'enjeu principal pour le gouvernement est la création d'un Conseil permanent des universités

Par [Pierre Dubuc](#)

Mondialisation.ca, 10 mai 2012

[L'aut'journal info](#) 10 mai 2012

Région : [Le Canada](#)

Analyses: [Le «Printemps érable»](#), [LE](#)

[QUÉBEC](#)

Et s'il y avait plus que la question des droits afférents et des droits de scolarité dans l'entente intervenue, le 5 mai, entre le gouvernement et les associations étudiantes. C'est pourtant ce qui ressort d'une relecture du compte-rendu des négociations rendu public par la CLASSE.

On a porté beaucoup d'attention aux articles 1 et 3 du document qui, pour donner satisfaction aux associations étudiantes, prévoient la mise sur pied d'un Conseil provisoire des universités (art. 1) et identifient les « *hypothèses d'économies récurrentes pouvant être dégagées* » (délocalisation des campus, dépense de publicité, enjeux à l'égard du parc immobilier, etc.) (art.3).

Mais, de toute évidence, pour le gouvernement, l'enjeu principal était l'adoption de l'article 2 qui prévoit la création d'un Conseil permanent des universités dont le mandat serait d'examiner, « *à la lumière des meilleures pratiques* », des sujets comme « *l'abolition et la création de programmes, l'internationalisation, les partenariats entre les universités et les milieux, la formation continue, la qualité de la formation, de la recherche, du soutien, et les instances universitaires* ».

Dans le compte-rendu de la CLASSE, on devine qu'il s'est joué une partie de bras de fer entre la ministre Courchesne et Philippe Lapointe, le négociateur de la CLASSE, sur le contenu du mandat de ce comité sur la gestion des universités.

L'assurance-qualité

Mme Courchesne veut introduire « *des outils de comparaison telle l'assurance-qualité* » auxquels s'oppose le représentant de la CLASSE. Mme Courchesne connaît la raison de cette opposition. « *Courchesne a, quant à elle, affirmé à demi-mot qu'elle avait lu l'article de Philippe Lapointe sur l'assurance-qualité dans la revue Ultimatum et qu'elle comprenait qu'on ne veuille pas que ce soit à l'ordre du jour* », apprend-on dans le compte-rendu des négociations rendu public par la CLASSE.

La ministre ne se bute pas sur une appellation et accepte un autre terme. « *Nous avons réussi à changer le terme assurance-qualité pour qualité et évaluation de la formation, de la recherche et du soutien académique* », peut-on lire dans le compte-rendu des négociations.

Mais cette victoire sémantique est loin de reconforter tout le monde. Immédiatement après la publication de l'entente, le chercheur Éric Martin (co-auteur avec Maxime Ouellet de *Université Inc.* - Lux éditeur) publie sur le site de l'IRIS une critique acerbe du document.

« *L'affaire la plus pernicieuse dans tout cela, écrit Éric Martin, c'est que le gouvernement en profite pour jeter les bases d'un mécanisme »d'assurance-qualité « permanent qui aura pour tâche de contrôler en continu l'utilisation optimale des ressources universitaires en se basant sur les »meilleures pratiques », c'est-à-dire sur des critères marchands de performance et d'efficience qui viennent des modèles britannique et américain d'universités commercialisées. »*

Cela permet, enchaîne Éric Martin, de retirer du pouvoir à la CREPUQ, « *pour soumettre les universités à un pouvoir d'expertise externe et à de nouvelles normes de performance* » dans la logique développée dans le cadre du processus de Bologne.

Le processus de Bologne

Philippe Lapointe était parfaitement au courant des enjeux. Son article, « *L'ironie de l'assurance-qualité* » publié dans *l'Ultimatum*, et que la ministre Courchesne semblait avoir lu, décrit très bien la notion de « *l'assurance-qualité* » et l'ensemble du processus de Bologne

Celui-ci tire son nom d'une conférence tenue à Bologne en juin 1999 où 29 pays européens ont signé un texte qui visait la création d'un espace commun européen de l'enseignement supérieur.

Ce processus se divise en trois grandes réformes. Premièrement, uniformiser les études en trois cycles. Deuxièmement, mettre en place un système unique pour le calcul des crédits universitaires transférable entre les établissements. Troisièmement, implanter une assurance-qualité, dont la gestion est confiée à des organismes externes aux universités.

Au Québec, les deux premières réformes sont déjà en place. Reste la troisième à implanter.

En Europe, cette réforme, inspirée du modèle américain, s'accompagne d'une hausse importante des droits de scolarité avec le remboursement proportionnel au revenu, comme le propose actuellement le gouvernement Charest.

Comme le décrit bien Philippe Lapointe dans son article, l'université est considérée comme une entreprise et l'éducation comme un investissement à la fois personnel et national.

Les implications pratiques de la mondialisation : les étudiants internationaux

Les critiques de ce modèle entrepreneuriale ne manquent pas. Outre Éric Martin et Maxime Ouellet (*Université Inc.*), il y a les travaux de Normand Baillargeon (*Je ne suis pas une PME Plaidoyer pour une université publique*) et, bien sûr, de Philippe Lapointe.

Cependant, à notre connaissance, aucun ne s'intéresse vraiment à l'aspect « *national* » de cet investissement. Philippe Lapointe mentionne que « *l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) jalouse la capacité qu'a eue le processus de Bologne de permettre une mobilité des étudiants et des étudiantes à travers l'Europe* », mais ne se préoccupe pas de la question des étudiants internationaux dans nos universités.

C'est comme si tous les grands discours critiques de la mondialisation ne s'intéressaient qu'à son aspect idéologique et très peu à ses implications pratiques.

L'ouverture de campus satellites par les universités québécoises est un signe de la concurrence qu'elles se livrent sur le marché national pour attirer des étudiants. Mais la volonté des administrations universitaires et du gouvernement Charest de répondre aux critères du processus de Bologne dépasse le cadre national. Elle marque leur intérêt de s'accaparer leur « *juste part* » dans le grand marché mondial des étudiants internationaux.

Il est significatif qu'en plein conflit étudiant, les recteurs de nos universités n'aient pas hésité à se rendre au Brésil. Des médias ont monté en épingle les dépenses extravagantes de ce voyage mais, ce faisant, en ont complètement occulté les véritables objectifs.

Le gouvernement brésilien vient d'annoncer que plus de 100 000 étudiants brésiliens fréquenteront, au frais de leur gouvernement, des universités étrangères au cours des quatre prochaines années. Le Canada prévoit en attirer 12 000 et les universités québécoises veulent leur part de cette manne.

Pour les universités et le gouvernement du Québec, les étudiants internationaux sont beaucoup plus « *payants* » que les étudiants québécois, si on fait exception des étudiants en provenance de la France et d'autres pays avec lesquels le Québec a des ententes. Au total, les droits universitaires exigés des étudiants étrangers est d'environ sept fois supérieur à ceux payés par les étudiants québécois.

Alors, pourquoi ne pas remplacer les étudiants québécois évincés par la hausse des droits de scolarité par des étudiants en provenance d'autres pays?

Aujourd'hui, les étudiants internationaux forment près d'un dixième de la population universitaire québécoise et le phénomène est en pleine expansion mondiale.

On comprend que la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) ait identifié, au nombre de ses objectifs prioritaires, la nécessité d'« *accroître les ressources pour attirer les étudiants étrangers* ».

Mais, les droits versés par les étudiants internationaux, même bonifiés, ne couvrent pas les coûts réels de plusieurs formations (médecine, polytechnique, etc.)

Nous subventionnons donc, par le biais de nos impôts, une partie de la scolarité d'étudiants dont le plus grand nombre retourneront dans leur pays au terme de leurs études.

Bien entendu, il y a d'autres avantages financiers pour le pays hôte à accueillir des étudiants internationaux. Ceux-ci doivent se loger, se vêtir, se nourrir, se divertir, etc. Mais la question se pose : ces retombées économiques et les droits de scolarité qu'ils défraient compensent-ils le montant de la subvention que nous leur octroyons?

La présence d'étudiants internationaux est source d'enrichissement culturel et le Québec a le devoir comme pays riche d'accueillir des étudiants de pays pauvres.

Déjà, des ententes avec ces pays codifient l'aide désintéressée que nous leur apportons.

Cependant, le marché actuel des étudiants internationaux est d'une autre nature. Il a toutes les caractéristiques d'une industrie et il illustre parfaitement le phénomène de la

marchandisation de l'éducation à l'époque de la mondialisation.

Lorsqu'un gouvernement planifie compenser la chute du nombre d'inscription de ses étudiants nationaux – une conséquence prouvée de la hausse des droits de scolarité – par le recrutement d'étudiants internationaux, lorsque des universités donnent préséance à leur positionnement dans le palmarès mondial des universités à la scolarisation de leur population nationale, la lutte des étudiants dépasse largement le cadre d'une lutte économique.

Elle prend indubitablement le caractère d'une lutte sociale de grande ampleur et elle questionne les fondements mêmes de la société.

Post-scriptum

L'article intitulé « [Les universités sont dans une spirale inflationniste, selon un professeur de HEC de Montréal](#) » paru sur le site de Radio-Canada illustre parfaitement le piège de l'entente.

Le professeur Hughes Boisvert affirme que, si le comité provisoire voit le jour, « *les universités pourraient réaliser des économies* » et que « *la bonne façon de trouver des moyens d'économiser consiste à comparer les différents services d'une université à l'autre. En identifiant les »meilleures pratiques«, il suffirait d'inciter les universités à suivre l'exemple et économiser* ». Ça pourrait aussi s'appeler une « *assurance-qualité* »!

La source originale de cet article est [L'aut'journal info](#)
Copyright © [Pierre Dubuc](#), [L'aut'journal info](#), 2012

Articles Par : [Pierre Dubuc](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca